

Image not found or type unknown



carte grise suite à une succession

Par **philer**, le **12/06/2019** à **15:22**

Bonjour ,

mon père est décédé le 11 octobre 2017 et j'ai une attestaiton du notaire du 28 mars 2018.

Pour faire la nouvelle carte grise que doit être marqué sur la carte grise au nom de mon père.

Bien sur j'ai une assurance en mon nom

Car j'ai attendu la date du controle technique pour faire la carte grise.

Et j'attend la contre visite pour faire la carte grise

N'est-ce pas trop tard? Aurai-je une amende?

Bien cordialement
philippe erdos